



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le



24151618

14 OCT. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
transmission de Bruxelles

N° d'entreprise : **0679.926.943**

Dénomination

(en entier) : **BAYDU TRANSPORT SPRL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Pangaert 67- 1083 Bruxelles**

Objet de l'acte : Transfert siège social

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenus au siège social le 1/10/2024

L'Assemblée Générale Extraordinaire est tenue au siège social et est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur GEYLAN Gökan.

Sont présents :

1. Monsieur GEYLAN Gökan 100 actions

TOTAL 100 actions

L'intégralité du capital étant représentée, l'Assemblée est apte à délibérer et statuer valablement sur les points repris à l'ordre du jour et ce, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Exposé de l'ordre du jour :

• Transfert siège social

Tenue de l'Assemblée :

Après avoir délibéré les points repris à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

• Le siège social de la société est transféré au Rond-point Robert Schuman 2-4 - 1040 Bruxelles – 1000 Bruxelles à partir du 1 octobre 2024.

Lecture faite, les membres de l'Assemblée ont clôturé l'Assemblée Générale à 20h00 et ont signé le présent procès-verbal.

Administrateur
GEYLAN Gökan

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).